

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**PROJET DE DELIBERATION**

---

**Séance du 29 septembre 2011**

**DCM N° 11-09-30**

**Objet : Acquisition d'un ensemble immobilier rue Dreyfus Dupont.**

**Rapporteur : M. GANDAR, Conseiller Municipal**

Les principaux services techniques et opérationnels de la Ville de Metz sont installés dans la zone des Deux Fontaines, sur deux sites communaux situés respectivement 11, rue Teilhard de Chardin et aux n° 7 et 8, rue Dreyfus Dupont.

Les Pôles techniques Travaux et Propreté Urbaine, en particulier, cohabitent au 7, rue Dreyfus Dupont dans des conditions de travail et d'hygiène insatisfaisantes.

A cet effet, une programmation financière de 1 280 000€ a été inscrite au programme d'investissement, pour y réaliser des travaux d'extension et de réaménagement.

Or, la société FINALTRA a mis récemment en vente des locaux dont elle est propriétaire, situés 10, rue Dreyfus Dupont (ex locaux Heppner), sur une emprise foncière voisine des deux propriétés communales précitées, comprenant un ensemble de bureaux, d'espaces de stockages et un entrepôt.

L'acquisition de ces locaux, d'une surface de 2 783m<sup>2</sup> environ sur un terrain de 9 459m<sup>2</sup>, permettrait d'améliorer et d'optimiser les conditions de travail et de fonctionnement des services concernés en faisant l'économie d'une grande partie des travaux envisagés au n°7 rue Dreyfus Dupont, tout en conférant à la collectivité la maîtrise complète de ce secteur de la zone des Deux Fontaines.

Le prix demandé, à savoir 1 150 000€ a été confirmé par les services de France Domaine. Après négociations, la Ville de Metz a obtenu de la part du propriétaire son accord pour un prix de vente fixé à 950 000€, somme à laquelle il faut ajouter un montant de travaux estimé à 135 000€.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** la proposition de cession de locaux situés 10, rue Dreyfus Dupont, propriété de la société FINALTRA au prix de 950 000€ ;

**VU** l'évaluation de France Domaine ;

**VU** le besoin d'extension et de réaménagement des locaux municipaux situés 7, rue Dreyfus Dupont pour les Pôles techniques ;

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales, pris notamment dans ses articles L1211 modifié, L2122-20, L2122-22, et L21-23 ;

**VU** la délibération du 30 avril 2009, concernant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

#### **DECIDE :**

- d'acquérir l'emprise foncière située 10, rue Dreyfus Dupont, cadastrée sous :

Ban de PATROTTE- METZ-NORD  
Section HO – parcelle n°18 – 9454 m<sup>2</sup>  
Section HP – parcelle n° 15 – 5 ca

au prix de 950 000€ ;

- de requérir l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du code général des impôts ;
- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à régler les détails de la vente ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire ;
- de réaliser le programme de travaux estimés à 135 000€ à financer au moyen des crédits inscrits au budget 2011 ;
- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant dument habilité, de préparer, d'engager et de prendre toute décision en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur pour mener à bien la consultation en vue de passation de marchés publics correspondants à l'opération susmentionnée, selon la procédure appropriée et conformément au code des marchés publics ;
- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer toutes pièces contractuelles se rapportant à cette opération, y compris les avenants éventuels dans la limite de l'article 20 du code des marchés publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans la limite des crédits alloués ;
- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à exécuter les marches et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes ;

- de décider d'imputer ces dépenses sur le chapitre et l'article correspondant au budget des exercices concernés ;
- de solliciter les subventions auxquelles la ville peut prétendre.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :  
Le Premier Adjoint :

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Gestion Domaniale et Moyens Généraux

Commissions : commission Travaux et Domaines, Finances

Référence nomenclature «ACTES» : 3.1

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 38                      Absents : 17                      Dont excusés : 16

<b>Décision : ADOPTÉE</b>	<b>Pour : 50</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------------	------------------	-------------------	-----------------------